



# Pfetterhouse Infos

N° 240  
Novembre 2023

Tél : 03 89 25 61 01  
<http://www.pfetterhouse.net>  
[secretariat.mairie@pfetterhouse.net](mailto:secretariat.mairie@pfetterhouse.net)

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence du Maire, Jean Rodolphe FRISCH, pour délibérer et arrêter les décisions suivantes :

### **1) Approbation de facture.**

Après examen et vote à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal donne son accord pour le règlement de la facture suivante :

- **3 658,24 € HT** : Facture d'Enedis relative au branchement électrique des panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes.

### **2) Droit de préemption urbain - vente maison Altenbach rue de Seppois.**

Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal n'exerce pas son droit de préemption sur le projet de transaction suivant :

- La Direction Départementale des Finances Publiques de Meurthe et Moselle, curatrice de la succession vacante de Mme Frieda ALTENBACH veuve GUIDEMANN, vend une maison d'habitation située 12 rue de Seppois à Pfetterhouse sur 3 parcelles cadastrées section 2, n° 304, 305, et 306, d'une superficie globale de 15,47 ares, à M. MULLER Claude de Pfetterhouse.

Il est précisé que la renonciation au droit de préemption est conditionnée par la signature par M. MULLER Claude d'une promesse de vente à la Commune d'environ 1 are de terrain nécessaire à l'aménagement de la rue Joseph MEISTER et sécurisation de l'intersection de cette rue avec la Rue de Seppois.

### **3) Renouvellement de l'adhésion à la certification PEFC pour la forêt communale.**

Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler son engagement au processus de certification PEFC afin de :

- Valoriser les bois de la commune lors des ventes,
- Accéder aux aides publiques en lien avec la forêt,
- Bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt,
- Participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de renouveler son adhésion pour une durée de 5 ans à compter du 1/1/2024. La cotisation s'élève à 0,65 € par hectare ainsi que 20 € de forfait, soit 181,11 € pour les 5 années.

### **4) Décisions modificatives au budget primitif 2023.**

Suite aux événements climatiques des 11 et 24 juillet 2023, d'importantes réparations ont dû être effectuées sur les bâtiments communaux. Groupama, assureur de la Commune, a pris en compte ces sinistres et remboursé la presque totalité des frais engagés.

Les frais concernant ces réparations ont été mandatés et payés au chapitre 011, charges à caractère général et, de ce fait, les crédits prévus au budget primitif établi en mars 2023 ne suffisent pas à payer les factures courantes de cette fin d'année 2023.

Faute de crédits suffisants au chapitre 011 (charges à caractère général) il est proposé de modifier le budget primitif comme suit :

Section de fonctionnement	
<b>Chapitre 011 – Charges à caractère général</b> . article 615221 (bâtiments publics)	+ 26 000 €
<b>Chapitre 77 – Produits exceptionnels</b> . article 7788 (produits exceptionnels divers) :	+ 26 000 €

Afin de payer les intérêts de la ligne de trésorerie contractée cet été et faute de crédits suffisants à l'article 6615, Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs, le Maire propose de modifier le budget primitif comme suit :

Section de fonctionnement – Dépenses	
<b>Chapitre 66 – Charges financières</b> . article 6615 (Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs)	+ 1 000 €
<b>Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante</b> . article 65541 (contributions au fonds de compensation des charges territoriales) :	- 1 000 €

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité :

- décide de modifier le budget primitif Commune 2023 comme proposé ci-dessus,
- autorise le Maire à signer les actes correspondants.

### **5) Ravivage de la flamme du Soldat Inconnu.**

L'UNC, section Pfetterhouse, et la Commune de Pfetterhouse organisent une cérémonie du « Ravivage de la Flamme du Soldat Inconnu » pour en marquer le centenaire.

Cette cérémonie se déroulera le Samedi 9 décembre 2023 à 11h à la borne du Km Zéro.

Les personnes souhaitant y assister sont invitées à se rassembler devant la Mairie à 10h30. Le verre de l'amitié sera offert par la Commune à l'issue de la cérémonie.

### **6) Lotissement du Chêne. Point de situation.**

Les Travaux Publics des 3 Frontières de Blotzheim ont démarré les travaux de voirie du lotissement et des réunions de chantier ont eu lieu afin de préciser sur le terrain différents points.

### **7) Location du lot de chasse n° 4 pour la période 2024 - 2033.**

La commission de dévolution de la chasse s'est réunie ce jour, en avance pour des raisons calendaires, pour attribuer le droit de chasse du lot communal n° 4, suite à la procédure d'appel d'offres qui s'est terminée lundi 20 novembre 2023 à midi.

Au préalable, elle étudie la position de M. CRAMATTE Henri-Paul, locataire sortant, qui n'a pas répondu à notre demande de relocation du 10 août mais qui, par courrier du 26 octobre, souhaite faire valoir son droit de priorité.

Compte tenu de cette demande tardive qui n'est, de plus, pas conforme au cahier des charges des chasses communales pour la période 2024 - 2033, la commission décide de ne pas prendre en compte la demande de droit de priorité formulée par M. CRAMATTE.

Suite à l'appel d'offres, deux candidatures ont été réceptionnées : l'une émanant de M. BRUNGARD Clément demeurant à Pfetterhouse et l'autre de M. CORDONNIER Jean demeurant à Suarce.

Après analyse des documents de candidature des candidats, la commission de dévolution a approuvé les deux dossiers au vu des objectifs proposés par chacun, notamment en matière d'équilibre agro-sylvo-cynégétique et de régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.

Elle a décidé par ailleurs, après ces analyses techniques, que les offres de prix seraient déterminantes et le candidat le plus disant serait retenu.

Après examen et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les décisions prises par la commission de dévolution et attribue le lot de chasse n° 4 à M. CORDONNIER Jean pour un montant annuel de 6 500 €.

Il est précisé que Mmes KUHN Muriel et BRIDIER-MARCK Raphaëlle n'ont pas pris part au vote.

### **8) Vente de fonds de coupe de la forêt communale.**

La filière du bois de chauffage et notamment du bois d'industrie connaît une forte augmentation.

Afin d'éviter une concurrence déloyale vis-à-vis des marchands de bois bûches locaux, l'Office National des Forêts préconise une augmentation du prix de vente des stères façonnés aux habitants.

La Commune de PFETTERHOUSE vend du bois non façonné aux Pfetterhousien(nes) et de ce fait le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité, décide de maintenir à 13 € le prix du stère de bois de chauffage en provenance des houpriers.

### **9) Approbation des rapports annuels de la Communauté de Communes Sud Alsace Large relatifs à l'assainissement collectif, non collectif et l'élimination des déchets.**

Le Conseil Communautaire a approuvé, en date du 28/9/2023, les rapports annuels pour l'exercice 2022 des services assainissement, assainissement non collectif et élimination des déchets.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire,

- Prend acte des rapports d'activités 2022 des services assainissement, assainissement non collectif et élimination des déchets établis par la Communauté de Communes Sud Alsace Large.

### **10) Recensement de la population.**

Du 18 Janvier au 24 Février 2024, la Commune de Pfetterhouse procédera au recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 Janvier 2024 (voir encart ci-après).

### **11) Commission environnement, cadre de vie, écoles.**

- Le marché d'automne a eu lieu le 28 octobre favorisé par une météo clémente. Merci à tous les exposants et participants.

- Les agents communaux ont remplacé le fleurissement d'été par des pensées.

- Reconduction de l'opération « Sapins de Noël » offerts aux commerçants.

- La décoration de Noël devant la mairie, à l'intérieur de la Salle des Fêtes, au rond-point et sur les deux colonnes à fleurs à côté de l'Eglise sera reconduite.

L'école élémentaire participe à cet embellissement. Merci à M. et Mme Alain MATIJASIC pour leur don d'un grand sapin.

- Illuminations de Noël : après maintenance, les 70 motifs seront mis en lumière pour la Saint Nicolas.

- Les conseils d'écoles du 1<sup>er</sup> trimestre des écoles élémentaire et maternelle ont eu lieu. Une synthèse des demandes formulées a été distribuée aux conseillers pour analyse.

### **12) Commission vie associative.**

Pfetterhouse participera au 37<sup>ème</sup> Téléthon le Samedi 2 décembre 2023 à la Salle des Fêtes de 9h30 à 12h30 (voir encadré ci-après).

### **13) Commission eau.**

- La conduite de vidange de la station de pompage du Moulin étant bouchée par des racines, l'entreprise Enderlin de Moernach a reposé une nouvelle conduite.

- La bache de la station de pompage du Moulin a été nettoyée et désinfectée.

- La vannette du branchement d'eau située devant le 11 rue du réservoir a été remplacée.

- Le filtre n° 1 de la station de traitement des eaux a été nettoyé et un complément de calcaire a été rajouté.

## Anniversaires de Janvier et Février 2024

BAUMGARTNER Nicole née RISSER le 13/12/1957  
SCHUBNEL Hilda née OBERDORF le 15/01/1929  
WOLFER Béatrice née HEINIS le 18/02/1933  
GERSTER Antoine né le 05/01/1934  
KAEHLIN Jeannette née GREDER le 27/01/1936  
HIRTZLIN Charles né le 17/02/1936  
HIRTZLIN Geneviève née KOFFEL le 06/02/1937  
MULLER Jean Marie né le 28/01/1938  
MACKER Raymond né le 25/01/1939  
MULLER André né le 01/01/1940  
PASSADORI Claude né le 15/02/1941  
ASMUS Marie-Louise née BUCHWALTER le 3/1/1942  
OLIGER Christiane née CHÊNE le 19/02/1944  
HIRTZLIN Anne née FELLMANN le 26/02/1944  
HEINIS Léon né le 04/02/1945  
HUBLER Marie-Thérèse née FELLMANN le 1/2/1946  
HEINIS Antoine né le 10/02/1946  
KLINGLER Bernadette née SCHLIER le 23/01/1947  
SEIGNEUR Nicole née le 07/01/1948  
HUMBERT Marguerite née HEINIS le 08/01/1948

ERARD Michelle née le 26/01/1948  
CORMINBOEUF Christiane née le 15/02/1948  
HUMBERT Yves né le 23/01/1949  
LE DORTZ André né le 28/02/1949  
HUMBERT Yvette née HEINIS le 21/01/1950  
SEVA Raymond né le 25/01/1950  
PETITJEAN Madeleine née GERBER le 31/01/1951  
DAMOTTE Daniel né le 25/02/1951  
MARTIN Gérard né le 10/02/1952  
MAIO Donato né le 03/01/1954  
LIEBENGUTH Nicole née LUDWIG le 08/02/1954  
HEINIS Bernadette née GREDER le 17/02/1955  
FUENTES VAZQUEZ Jorge né le 07/02/1956  
HEINIS Alex né le 24/02/1956  
MEYER Jean-Pierre né le 11/02/1957  
SCHLIER Roland né le 19/02/1957  
JAEGLIN André né le 24/02/1957  
HEYER Astride née HEITZ le 06/02/1959

**Joyeux Anniversaire**



## INFORMATIONS PRATIQUES

### **TERRAINS A VENDRE LOTISSEMENT COMMUNAL DU CHENE**

**9 lots de 590 m<sup>2</sup> à 680 m<sup>2</sup>**

Dans le prolongement de la rue du Vallon à PFETTERHOUSE

**Viabilisés et libres de constructeur**

**Pour tous renseignements, s'adresser en Mairie au  
03.89.25.61.01 - [secretariat.mairie@pfetterhouse.net](mailto:secretariat.mairie@pfetterhouse.net)**

# Recensement de la Population



**Du 18 Janvier au 24 Février 2024,**

la Commune de Pfetterhouse procédera au recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 Janvier 2024.

## Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur recruté par la commune vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

## Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante** ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
- **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter le secrétariat de Mairie.

**Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr).**



**MUSCLE**  
TON TÉLÉTHON

## **Pfetterhouse participera au 37<sup>e</sup> Téléthon Samedi 2 Décembre 2023 à la Salle des Fêtes**

Le **37<sup>ème</sup> Téléthon** aura lieu en France début décembre.

A **Pfetterhouse**, le **Comité des Fêtes** organise ce grand mouvement solidaire à la Salle des Fêtes.

### **Comment pouvez-vous participer ?**

- En confectionnant ou en achetant des pâtisseries (à déposer à partir de 8h30 samedi matin),
- En venant déguster : vin chaud, boissons, pâtisseries sur place, manas,
- En faisant un don (une urne sera à votre disposition),
- En faisant un don par internet : [www.afm-telethon.fr](http://www.afm-telethon.fr)

**Nous vous attendons nombreux  
Samedi 2 Décembre 2023 de 9h30 à 12h30**

## Le Club de Gym fête ses 40 ans



**Créé en 1983** – Club Gym83 à l'époque – notre club de gym pour adultes a traversé les décennies pour se présenter aujourd'hui plus dynamique que jamais.

Quatre décennies permettant aux jeunes et moins jeunes de Pfatterhouse de se retrouver une fois par semaine sous le signe de la santé, la bienveillance et la convivialité.

Depuis 2019, les cours sont dispensés par notre **coach Alana**. Non seulement avec les poids, rubans élastiques, cerceaux, chaises et autres steppers, mais aussi avec sa bonne humeur et son énergie, Alana fait en sorte que nous retrouvons la sérénité et le bien-être (et des courbatures parfois) après chaque séance.

**Une heure par semaine, rien qu'à soi – ça vous tente ?**

**Rejoignez-nous, quelque soit votre âge ! \*\* âge minimum 16 ans**

**Renseignements et inscriptions auprès de la Présidente Mme Estelle ERHARD au 07 71 25 86 32**

## Communication de l'Assiette Gourmande



Pour votre soirée de Noël, L'Assiette Gourmande vous propose son menu de Noël à emporter



Foie gras de canard  
Sauce Cumberland  
Confit d'oignons  
Toast au pain d'épices

—  
Pavé de saumon grillé  
Sauce bisque de homard  
Riz créole

—  
Filet de veau aux morilles  
Gratin dauphinois  
Jardinière de légumes

—  
Vacherin glacé vanille-praliné  
Menu complet à 55€

ou  
Pâté en croûte Richelieu  
Salade de celeri Astoria : 8€

—  
Bouchées à la reine  
Nouilles boulangères  
Carottes et petits pois : 18€

**Joyeux  
Noël**



**Merci de réserver au plus tard le 17-12-2023**

**Merci de récupérer vos commandes le 24-12-2023 avant 15 heures.**

**ATTENTION** le restaurant sera fermé du 24-12-23 à 15 heures au 02-01-2023 inclus.

L'équipe de l'Assiette Gourmande vous remercie pour votre fidélité et vous souhaite de belles fêtes de fin d'année

# Ecole Maternelle - Commande de Fromage

## Vente de fromages et de produits du Doubs

Les parents d'élèves organisent en partenariat avec le foyer club une vente de fromages au bénéfice de la coopérative de l'école maternelle de Pfetterhouse afin de financer les projets de l'école.

Pour y participer, merci de remplir le bon de commande et de joindre le règlement correspondant, de préférence par chèque à l'ordre du Foyer Club de Pfetterhouse.

**Date limite de retour des commandes : Vendredi 22/12/2023**

(Dépôts des commandes dans la boîte aux lettres de l'école, 9 rue des jardins (à côté de la salle des fêtes).

**Le fromage sera à récupérer le vendredi 19/01/24 de 12h jusqu'à 17h à l'école maternelle (sonner au portillon).**

Fromages et produits en provenance directe d'une fruitière du Doubs.  
Le poids donné est approximatif (+/- 50 g), étant donné que ce sont des fromages à la coupe.

*Merci par avance pour votre soutien !*

---

### BON DE COMMANDE

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N° de tél. : \_\_\_\_\_

PRODUIT		PRIX PAR PORTION	QUANTITE	MONTANT TOTAL
Comté fruité AOC	500g	9,00 €		
Comté doux AOC	500g	8,50 €		
Morbier au lait cru AOC	500g	8,00 €		
Raclette au lait cru	500g	8,50 €		
Gruyère AOC	500g	8,50 €		
Emmental au lait cru	500g	8,00 €		
Mont d'or grand	650g	14,00 €		
Mont d'or petit	450g	10.50 €		
Cancoillotte nature	Pot de 250g	4,00 €		
Cancoillotte à l'ail				
Cancoillotte au vin jaune				
Cancoillotte à l'échalote				
Cancoillotte au basilic				
Cancoillotte au cumin				
Saucisses fumées (environ 1 kg)	3 pièces	14 €		
		<b>TOTAL</b>		

Signature :